

Immigration vers le Québec

Tests et diplômes pour l'évaluation des connaissances en français langue étrangère

Vous êtes candidat à l'immigration au Québec et vous souhaitez faire évaluer et valider vos connaissances en français ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) a accrédité le **TCF pour le Québec** pour justifier de votre niveau de compétence en français dans le cadre d'une demande officielle d'immigration. Par ailleurs, les autorités québécoises reconnaissent également le **TCF complété d'une épreuve d'expression orale** ainsi que les diplômes **DEL F** et **DAL F**.

Ces certifications sont élaborées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public national du ministère français chargé de l'Éducation nationale. Elles sont toutes harmonisées sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*.

Le Test de connaissance du français pour le Québec (TCF pour le Québec)

Créé en 2006, le TCF pour le Québec a été spécifiquement conçu pour répondre aux normes du MICC et répond uniquement aux besoins des personnes ayant pour projet de s'installer durablement au Québec.

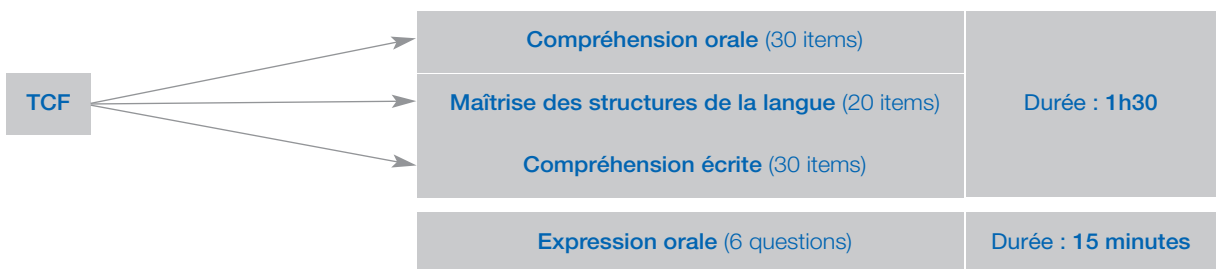


Une attestation de résultats vous est délivrée et, parallèlement, vos résultats sont communiqués directement par le CIEP au MICC. Il convient, toutefois, d'insérer votre attestation dans votre dossier d'immigration, même si le ministère dispose de vos résultats.

Remarque : l'attestation du TCF pour le Québec n'est valable que pour constituer un dossier d'immigration. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour intégrer, par exemple, une université française.

Le Test de connaissance du français (TCF) complété de l'épreuve d'expression orale

Si vous souhaitez également faire évaluer et valider vos autres compétences en français, le MICC reconnaît les résultats du **Test de connaissance du français (TCF)** à condition qu'il soit complété par l'épreuve d'expression orale.



Vous pouvez alors joindre votre attestation à votre dossier d'immigration, en lieu et place du TCF pour le Québec.

Conditions de passation des tests TCF et TCF pour le Québec

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves du TCF et du TCF pour le Québec. Les sessions sont organisées toute l'année par plus de 700 centres agréés par le CIEP et répartis dans plus de 140 pays. L'attestation est délivrée dans un délai de 3 semaines dans le centre où vous avez passé les épreuves et est valable deux ans. Il vous appartient de contacter le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile pour vous renseigner sur les dates des sessions, la procédure d'inscription, le lieu de passation des épreuves et les tarifs. Pour plus d'informations : www.ciep.fr/tcf/ et www.ciep.fr/tcf_quebec/



Le DELF – Diplôme d'études en langue française Le DALF – Diplôme approfondi de langue française

Si votre niveau de connaissance en français a déjà été évalué et que vous souhaitez le faire certifier par l'obtention d'un diplôme, vous pouvez également présenter un diplôme du DELF ou du DALF.

Le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants. Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

	DEL/DALF	CECRL	Utilisateur	
Durée des examens	3h30	DALF C2	C2	expérimenté
	4h00	DALF C1	C1	
	2h30	DELF B2	B2	indépendant
	1h45	DELF B1	B1	
	1h40	DELF A2	A2	élémentaire
	1h20	DELF A1	A1	

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme DELF ou DALF, vous pouvez le joindre à votre dossier d'immigration comme preuve de votre niveau linguistique.

Conditions de passation des diplômes DELF-DALF

Les diplômes DELF et DALF peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres, dans un même pays ou dans des pays différents. Tout diplôme est acquis à vie. Les inscriptions et la passation des épreuves se font directement auprès de l'un des 1 000 centres d'examens opérant à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.ciep.fr/delfdalf/

Tableau récapitulatif des tests et diplômes reconnus par les services de l'immigration pour le Québec

NIVEAU DE FRANÇAIS	TEST OU DIPLÔME	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	TYPE D'ATTESTATION
Tous niveaux	TCF pour le Québec	2 épreuves obligatoires : - compréhension orale - expression orale	Attestation de niveau valable 2 ans
Tous niveaux	TCF	4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - maîtrise des structures de la langue - expression orale <i>(obligatoire dans le cadre d'un dossier d'immigration)</i>	Attestation de niveau valable 2 ans
Niveaux expérimentés	DALF C1-C2	4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - expression orale - expression écrite	Diplôme acquis à vie
Niveaux intermédiaires	DELF B1-B2		
Niveaux élémentaires	DELF A1-A2		

Remarque : si vous êtes de langue maternelle française ou si vous avez effectué vos études en français, vous n'avez pas besoin de joindre une attestation de votre niveau de connaissance du français à votre dossier d'immigration.